

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008**

## **1. DELEGATION MARCHES PUBLICS**

Reprenant la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2008, le Conseil Municipal l'adapte au nouveau code des marchés Publics, notamment son article L2122-224°, et donne délégation à monsieur le maire pour signer les marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 206.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants entraînant une augmentation du contrat initial de 5 % au plus.

## **2. DROIT DE PREMMPTION URBAIN**

Il ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées :

- A 729-730-2730 : propriété de Mr et Mme AUBERT Julian au chef lieu
- A 1308-1310-2365-2367 : propriété de Mr et Mme BRUNERO Christian à Jurens.

## **3. DELEGUE PREVENTION ET ENFANCE**

A la demande de la Communauté de Communes du Genevois, il désigne madame Rachel LESUISSE pour représenter la commune en qualité de déléguée pour la « prévention spécialisée » et la « petite enfance ».

## **4. PLAN CANICULE**

Monsieur le maire demande aux élus d'être vigilants envers les personnes âgées isolées dans leur voisinage, afin d'éviter les risques liés à la canicule.

## **5. SITUATION FINANCIERE**

Monsieur le maire évoque sa rencontre avec monsieur le Trésorier et de la situation financière 2007 de la commune.

## **6. RENEGOCIATION EMPRUNTS CAISSE D'EPARGNE - NOUVEL EMPRUNT**

Afin de pallier à la hausse des intérêts de trois emprunts à taux variable réalisés auprès de la Caisse d'Epargne précédemment (école, voirie et cantine), le Conseil Municipal analyse une proposition globale de passage à taux fixe qui reprend les encours de ces emprunts. Puis, considérant le financement des travaux de réseau d'eau, de voirie, d'acquisition de terrain prévus au Budget primitif 2008 et dans les décisions modificatives ci-après, il décide d'emprunter la somme de 200.000 euros qui sera ajoutée à l'encours de la dette des 3 emprunts précités pour créer un seul emprunt de 429.045 € environ à taux fixe, dont l'annuité n'excèdera pas celle versée actuellement pour les 3 emprunts, avec possibilité de remboursement anticipé.

## **7. ECHANGE DE TERRAINS**

Il est informé que le bornage concernant l'échange de parcelles entre la commune et Mme Gros Thérèse et Mr Emile Rambosson se déroulera en juillet puis les actes notariés suivront.

## **8. OUVERTURE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal vote les crédits complémentaires suivants :

### **BUDGET EAU**

- 50.049 euros (travaux colonne eau et branchements) qui seront financés par un emprunt complémentaire.

### **BUDGET GENERAL**

#### **• FONCTIONNEMENT**

- 17.674 euros : indemnités élus et cotisation de retraite, frais insertion enquête publique, jeux éducatifs scolaires, virement en investissement qui seront financés par la taxe droits mutation, dotations solidarité rurale, dotation recensement, réajustement compensation taxe professionnelle.

#### **• INVESTISSEMENT**

- 39.556 euros : frais échange terrains, autofinancement éclairage bas Jurens, travaux réseau pluvial Raclaz, clôture sécurité Jurens, matériel mobilier école, fax téléphone mairie suite à orage financés par virement de fonctionnement et emprunt complémentaire de 34.482 €.

## **9. PLAN DE CIRCULATION INTERCOMMUNAL**

Sur proposition mixte des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement et de Protection-conservation du Vuache, le conseil municipal étudie le projet de plan de circulation intercommunal du pays du Vuache à destination des véhicules à moteur qui pratiquent cette activité sur les chemins dont l'itinéraire sera réglementé, puis il l'approuve en l'état. La décision finale sera prise après accord de l'ensemble des communes concernées.

## **10. CANTINE-GARDERIE : REGLEMENT ET TARIFS**

Le conseil municipal approuve les nouveaux règlements intérieurs de la cantine et de la garderie périscolaire qui intègrent les évolutions actuelles. Puis, il prend connaissance de l'augmentation de 0,13 € TTC du prix du repas pratiquée par l'entreprise Avenance.

Après avoir analysé les bilans de fonctionnement des deux services qui se soldent par un déficit de 9.858 € pour la cantine et de 1.794 € pour la garderie, il décide d'augmenter le prix du repas qui passera de 5,65 € à 5,75 € TTC. Il ne modifie pas le prix de l'heure de garderie qui reste à 2,00 €.

En outre, il constate la faible fréquentation de la garderie du soir et s'interroge sur la pérennité de ce service. Il se laisse l'année scolaire à venir avant de se prononcer sur la poursuite ou non de ce service.

## **11. CONSEIL D'ECOLE**

Le conseil municipal prend acte des informations suivantes, suite au conseil d'école de juin :

- les effectifs à la rentrée seront de 80 élèves avec une répartition comme suit :  
maternelle : 28 élèves (dont 13 en petite section - 10 en moyenne section - 5 en grande section)  
cycle 2 : 24 élèves (dont 8 en grande section - 3 CP - 13 CE1)

cycle 3 : 28 élèves (dont 7 CE2 - 11 CM1 - 10 CM2)

- les enseignants : Mmes BANANT et Mlle BERNON seront remplacées en cycle 2 par Mme Béatrice COLLET à mi-temps et un autre professeur non nommé à ce jour.
- La rentrée du 2 septembre sera aménagée : les cycles 2 et 3 seront accueillis dès le matin, les petites sections de maternelle rentreront le matin, les moyennes et grandes sections, l'après-midi.
- Il n'y aura plus classe le samedi matin. Des cours de soutien seront organisés par les enseignantes le jeudi et mardi soir de 16h30 à 17h30.

Puis, il répond négativement à une demande de création de poste d'ATSEM à mi-temps pour encadrer les 8 élèves de grande section qui seront avec le cycle 2.

Il accepte d'acheter un tableau, deux tables et chaises, trois bancs et des jeux éducatifs pour l'accueil des grandes sections en cycle 2.

Il prévoit le nettoyage quotidien des sanitaires de l'école primaire.

Il est informé de l'absentéisme injustifié de certains élèves en **fin d'année** ou avant les petites vacances ou encadrant les jours fériés.

## **12. GARDERIE « LE REVEIL MATIN »**

Il prend acte de la visite du médecin de la PMI vendredi 4 juillet à 10 h pour la garderie privée «le Réveil matin» ainsi que de l'embauche de Mme Corinne Viollet par l'association. Il accepte de fournir une clé du portail et maternelle à l'association «le Réveil matin» pour la garderie du matin. Il autorise monsieur le maire à signer une convention avec l'association pour gérer l'occupation des locaux communaux utilisés dans le cadre de l'activité « garderie du matin ».

## **13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Il approuve un devis de 18.659,99 € TTC pour la reprise du réseau pluvial de la voie communale n° 16 à Raclaz indispensable suite aux travaux d'assainissement.
- Il approuve le rapport sur l'eau, l'assainissement et les déchets transmis par la Communauté de Communes du Genevois pour 2007.
- Il prend connaissance d'un courrier de la société de chasse communale qui a décidé de sortir du **G**roupement d'Intérêt **C**ynégétique du Vuache.
- Il prend acte du nouveau bureau du comité de jumelage avec Mössingen suite à élections.
- Il prend acte d'un courrier de la **C**ommunauté de **C**ommunes du **G**enevois concernant l'indiscipline de certains élèves dans le car de ramassage scolaire du collège -secteur Raclaz- et l'approuve totalement.
- Il approuve la nomination de Monsieur Eric Le Roux comme référent pour la commune dans le cadre du TELETHON du samedi 5 décembre. Un appel à bénévoles sera inséré dans le bulletin.

La séance est levée à 23h20